



Région
Hauts-de-France

2800332 30 30221
ISSUE DE SECOURS



RENTREE 2025 - 2026

**VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION
AU TRANSPORT SCOLAIRE**

ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS LE NORD

DEMANDE DE CARTE

Chaque jour, la Région Hauts-de-France permet à près de 200 000 élèves de la maternelle au baccalauréat de bénéficier de la gratuité des transports scolaires. Si les conditions pour y prétendre sont communes aux cinq départements, les modalités d'inscription et de délivrance des titres de transport peuvent toutefois être différentes afin de tenir compte des particularités de chacun des territoires.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA GRATUITÉ ?

Les élèves du Nord, qu'ils soient externes, demi-pensionnaires ou internes, doivent notamment :

- résider dans le Nord,
- ne pas être à la fois domiciliés et scolarisés au sein d'une des agglomérations de Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge ou Valenciennes (liste des communes consultable sur le site transports.hautsdefrance.fr)
- être scolarisés de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat dans le respect de la sectorisation applicable à leur commune de résidence. Ne sont pas concernés les élèves des SEGPA, EREA, ULIS, MFR et les lycéens des voies professionnelles ou agricoles.

Pour toutes informations complémentaires, notamment sur les dispositions, formations et/ou situations qui peuvent être prises en considération en cas de scolarisation hors secteur de rattachement, vous pouvez consulter et télécharger le règlement régional des transports scolaires sur le site transports.hautsdefrance.fr



COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription au transport scolaire est obligatoire. Elle doit être faite :

- en priorité par internet sur le site transports.hautsdefrance.fr. Simple et rapide, l'inscription prend moins de 5 minutes ;
- ou, en retournant le formulaire téléchargeable sur le site transports.hautsdefrance.fr, dûment complété et signé.



QUELLES SONT LES MODALITÉS POUR ACCÉDER AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

Si l'inscription de votre enfant est accordée, le document attestant la prise en charge de ses frais de transport sera :

- disponible sur internet et/ou vous sera adressé par voie postale,
- à valider auprès des réseaux de transport concernés (en agence, par correspondance ou directement sur leur site internet si ce service est proposé).

Si la situation de votre enfant ne répond pas aux conditions déterminées par la Région, vous pouvez vous rapprocher directement des transporteurs afin de prendre connaissance des abonnements proposés.

VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

Contactez la Région Hauts-de-France :

- par téléphone : 03.74.27.00.50,
- par mail via notre formulaire de contact :
<https://transports.hautsdefrance.fr/contact/>



Retrouvons-nous sur

hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX

Accès métro : Lille Grand Palais - Tél +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax +33 (0)3 74 27 00 05